

N° 4562⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1999-2000

PROJET DE LOI

concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(13.6.2000)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 29 mai 2000 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 mai 2000 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances du 21 mars 2000 et 2 mai 2000;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 13 juin 2000.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Raymond KIRSCH